

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 12 décembre 2022.

Ordre du jour

- Commerce : avenant architecte
- Boulangerie : avenant menuiserie MARTIN
- Personnel communal : chèques cadeaux de fin d'année
- Budget : décisions modificative
- Budget 2023 : Débat d'Orientations Budgétaires
- Revalorisation de la forêt : demande subvention CEREMA
- Informations Dinan Agglomération
- Informations municipales
- Questions diverses

RÉUNION DU 12 DECEMBRE 2022

Le douze décembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD - Solène SAMSON – Evelyne GUÉRY – Laurence GABORIT – Monique MOREAU - Sandrine GILLET – Gwénaëlle MARTIN - Mrs Olivier BOIXIERE – Pascal BOURSICOT – Maël FELIN – Elie CHATTON - Serge RIVIERE – Olivier TREHEL – Jean-Michel JOURDAN

Absente excusée : Mme Aurore PAU (procuration à Solène SAMSON)

Secrétaire de séance : Mme Solène SAMSON

Le procès-verbal de la précédente séance n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-10-01

OBJET MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE : AVENANT N°1

(Délibération transmise en sous-préfecture le 15 décembre 2022)

Monsieur Olivier TREHEL en charge de ce projet présente à l'assemblée l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre établi par Monsieur Eric LEMOINE architecte.

Le coût prévisionnel initial des travaux était de 340 000 € HT (valeur mars 2021). Il a été établi sans surfaces indicatives et a dû être réévalué pour prendre en compte les paramètres et contraintes suivantes :

- Surface totales du projet : 266 m² dont 136 m² en construction neuve et 130 m² en réhabilitation
- Contraintes particulières liées à la topographie pour la partie boulangerie
- Nécessité de réaliser, pour la boulangerie, un bâtiment intégré au tissu urbain environnant de qualité (volumétrie « découpée », utilisation de matériaux de qualité..)
- Conjoncture économique particulière (post crise sanitaire) entraînant une flambée des prix de certains matériaux dans un contexte de pénurie
- Planning des études et des travaux particulièrement resserré pour répondre aux exigences des financeurs. Ces deux derniers points ont contribué à avoir peu d'offres lors de la consultation (une offre par lot pour la plupart des lots) et des propositions financières élevées.

Compte tenu de ces éléments, le montant définitif des travaux a été arrêté à l'appel d'offres à **505 578 € HT**.

En conséquence, le montant de la rémunération sera calculé en appliquant le taux de rémunération de base de **8.70%** fixé à l'acte d'engagement au montant définitif des travaux de **505 578 € HT**.

Mission de base Loi MOP :

- Taux de rémunération	8.70%
- Coût prévisionnel définitif HT	505 578.00 €
- Montant définitif de rémunération HT	43 985.29 €
- TVA 20 %	8 797.06 €
- Montant définitif TTC	52 782.35 €

Nouveau montant du marché :

	HT	TVA	TTC
Montant initial	29 580.00 €	5 916.00 €	35 496.00 €
Avenant n°1	14 405.29 €	2 881.06 €	17 286.35 €
Nouveau montant	43 985.29 €	8 797.06 €	52 782.35 €

Après avoir pris connaissance de ces données, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ approuve l'avenant présenté pour un montant de **14 405.29 € HT**
- ☞ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Le Conseil Municipal n'a pas vraiment le choix, même si les mécontentements ont été remontés à l'architecte. Toutefois, d'un point de vue juridique, la loi MOP est appliquée et les recours possibles sont donc quasi-nuls.

DÉLIBÉRATION N° 2022-10-02

OBJET : BOULANGERIE LOT N°5 : AVENANT N°2

(Délibération transmise en sous-préfecture le 14 décembre 2022)

Monsieur Olivier TREHEL en charge de ce projet présente à l'assemblée l'avenant de travaux n°1 du lot n°5 « MENUISERIES »

Détail :

Garde-corps composé d'une main courante	1 523.56 €
Complément solivage niveau fournil	1 003.11 €
Bloc porte Local TGBT	375.20 €
Suppression porte coulissante entre fournil et arrière-boutique	- 803.59 €
Suppression trappe d'accès combles	- 241.00 €
TOTAL AVENANT HT	1 857.28 €

Nouveau montant du marché :

	HT	TVA	TTC
Montant initial	50 312.05 €	10 062.41 €	60 374.46 €
Avenant n°1	1 857.28 €	371.46 €	2 228.74 €
Nouveau montant	52 169.33 €	10 433.87 €	62 603.20 €

Après avoir pris connaissance de ces données, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ approuve l'avenant présenté pour un montant de **1 857.28 € HT**
- ☞ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

DÉLIBÉRATION N° 2022-10-03

OBJET : CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL

(Délibération transmise en sous-préfecture le 14 décembre 2022)

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L731-1 à 5

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

☞ **décide** l'attribution d'un chèque cadeau en faveur de l'ensemble du personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année

☞ **fixe** le montant à 50€

☞ **dit** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6232 du budget principal

Agents concernés : titulaires, stagiaires, contractuels, dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 3 mois au 25 décembre et présence dans la collectivité au 25 décembre.

A noter que la question de l'attribution en cas d'absence prolongée est posée.

DÉLIBÉRATION N° 2022-10-04

OBJET : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°4

(Délibération transmise en sous-préfecture le 14 décembre 2022)

Après délibération et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante rendue nécessaire afin d'absorber un complément de maintenance et des travaux de voirie :

FONCTIONNEMENT	
60622 Carburants	+ 1 000.00 €
615231 Entretien et réparations voirie	+ 1 700.00 €
6156 Maintenance	+ 4 300.00 €
6419 Remboursement sur rémunération du personnel	+ 7 000.00 €

DÉLIBÉRATION N° 2022-10-05**OBJET : COMMERCE LOT N°2 : AVENANT N°2***(Délibération transmise en sous-préfecture le 14 décembre 2022)*

Monsieur Olivier TREHEL en charge de ce projet présente à l'assemblée l'avenant de travaux n°2 du lot n°2 « MENUISERIES EXTERIEURES »

Détail :

Engagement de la variante non tenu :

« plus-value pour choix menuiseries alu ALUVAIR pour réduire les délais d'approvisionnement – délai menuiseries ALUVAIR : 10 à 12 semaines »

Le délai de 12 semaines par rapport à l'OS1 de démarrage de chantier a été réalié de 20 semaines

Date de démarrage de la période de préparation de chantier : semaine 03 (CF – OS 1 de démarrage de travaux)

Date de pose des menuiseries alu laquées : semaine 23 (CF CR 21 chantier)

20 semaines – décalage de chantier de 6 semaines

Cet engagement de délais contractuels non tenus entraîne la suppression de cette variante

La moins-value HT par rapport au marché est de – **2023.72 € HT**

Nouveau montant du marché :

	HT	TVA	TTC
Montant initial	30 462.23 €	6 092.45 €	35 554.68 €
Avenant n°1	1 128.89 €	225.78 €	1 354.67 €
Avenant n°2	- 2023.72 €	- 404.74 €	- 2 428.46 €
Nouveau montant	29 567.40 €	5 913.48 €	35 480.88 €

Après avoir pris connaissance de ces données, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

☞ approuve l'avenant présenté pour un montant de - **2 023.72 € HT**

☞ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

DÉLIBÉRATION N° 2022-10-06**OBJET : BOULANGERIE - LOT N°5 : AVENANT N°2***(Délibération transmise en sous-préfecture le 14 décembre 2022)*

Monsieur Olivier TREHEL en charge de ce projet présente à l'assemblée l'avenant de travaux n°2 du lot n°5 « MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES »

Détail :

Engagement de la variante non tenu :

« plus-value pour choix menuiseries alu ALUVAIR pour réduire les délais d'approvisionnement – délai menuiseries K.LINE : 25 semaines délais menuiseries ALUVAIR : 12 à 16 semaines »

Le délai de 16 semaines par rapport à l'OS1 de démarrage de chantier a été réalié de 22 semaines

Date de démarrage de la période de préparation de chantier : semaine 07 (CF – OS 1 de démarrage de travaux)

Date de pose des menuiseries alu laquées : semaine 29 (CF CR 22 chantier)

22 semaines – décalage de chantier de 6 semaines

Cet engagement de délais contractuels non tenus entraîne la suppression de cette variante

La moins-value HT par rapport au marché est de – **3 402.85 € HT**

Nouveau montant du marché :

	HT	TVA	TTC
Montant initial	50 312.05 €	10 062.41 €	60 374.46 €
Avenant n°1	1 857.28 €	371.46 €	2 228.74 €
Avenant n°2	- 3 402.85 €	- 680.57 €	- 4 083.42 €
Nouveau montant	48 766.48 €	9 753.30 €	58 519.78 €

Après avoir pris connaissance de ces données, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ approuve l'avenant présenté pour un montant de **-3 402.85 € HT**
- ☞ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

A l'issue de ces décisions, Monsieur Olivier TREHEL a évoqué les pénalités contractuelles de retard opposables à l'entreprise MARTIN. Celles-ci feront l'objet d'une décision définitive lors d'un prochain conseil après validation juridique du calcul fait par l'architecte.

DÉLIBÉRATION N° 2022-10-07

OBJET : REVALORISATION DE LA FORET : DEMANDE DE SUBVENTION CEREMA

(Délibération transmise en sous-préfecture le 14 décembre 2022)

Monsieur Olivier BOIXIERE rappelle à l'assemblée les études réalisées avec ATEMIA et l'ONF dans le cadre de la revalorisation de la Forêt de Coëtquen ainsi que la livraison d'un schéma d'accueil.

Le plan d'actions se décline par axes stratégiques :

- ☞ faciliter l'accès de la forêt en favorisant les mobilités douces
- ☞ faciliter la découverte autonome de la forêt par une offre de sentiers multimobilité et accessible
- ☞ révéler la présence et l'intérêt de la forêt aux publics cibles
- ☞ associer fortement la forêt à l'identité de la commune
- ☞ renforcer le levier transformationnel en faisant évoluer l'offre
- ☞ capter de nouveaux publics en proposant des offres originales, décalées, qui donneront envie de mieux connaître la forêt
- ☞ proposer une offre d'hébergement moyen de gamme tout en préservant le site de flux touristiques trop importants

Ce plan d'actions global est chiffré à **670 325 € HT** soit **804 390 € TTC** avec lissage de 2023 à 2025

Ce projet peut faire l'objet d'un financement du CEREMA via le dispositif « Sentiers de nature »

Aussi, le conseil municipal,

- après avoir pris connaissance des résultats de l'étude de valorisation de la forêt de Coëtquen
- après avoir partagé les objectifs de l'appel à projets « Sentiers de nature »

- ♦ **Valide** le prévisionnel de dépenses d'investissement estimé à 670 325 € HT
- ♦ **Sollicite** le programme Sentiers de Nature, jusqu'à un maximum à hauteur de 80% de ce montant total des travaux et acquisition
- ♦ **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Par cette décision, le conseil municipal sollicite le CEREMA afin d'obtenir des subventions. Monsieur Serge RIVIERE tient à faire remarquer qu'au final, le CEREMA n'a pas donné suite aux subventionnements auprès de Dinan Agglomération au niveau de la voirie et notamment sur les ouvrages d'art (ponts)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Bien que non obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire est un moment majeur de la préparation du budget. Que ce soit au niveau international ou national, les perspectives économiques sont peu réjouissantes : inflation inédite, endettement public élevé. Dans ce contexte, les finances locales seront fortement impactées et les budgets communaux seront plus tendus.

En ce qui concerne notre commune, Monsieur Olivier BOIXIERE rappelle les travaux déjà réalisés : le City Stade, l'aménagement de la mairie, la réhabilitation du commerce café épicerie, la création de la boulangerie ainsi que diverses acquisitions d'équipements pour les services techniques.

D'autres projets sont encore à entreprendre :

- Le logement séniors : préparation en 2023 pour une réalisation en 2025
- Valorisation de la forêt de Coëtquen (2023-2024-2025)
- Rénovation énergétique des bâtiments municipaux comme l'école publique 2023
- Patrimoine bâti et naturel (villages, entrées de bourgs 2023/2024/2025)

INFORMATIONS DINAN AGGLOMERATION

Monsieur Olivier BOIXIERE rend compte à l'assemblée des différents sujets abordés récemment à DINAN AGGLOMERATION et notamment :

☞ Le Logement Locatif Social (LLS)

Constat : sur le territoire de Dinan Agglomération, 3800 LLS soit 8.5% des résidences principales, un taux relativement faible. A peine 10% des autorisations de construire de 2016 à 2021. Les objectifs du PLH 2020/2026 sont mitigés à mi-parcours. La demande locative sociale augmente de manière importante (+25% en janvier 2021) avec un faible taux de rotation du parc et donc une baisse des attributions (-7.50% sur l'année 2021)

☞ Refonte de la politique des déchets

Plusieurs scénarii de collecte et de mode de financement sont actuellement à l'étude. Sur ce dernier point, la réflexion porte sur la mise en place une nouvelle facture en tarification incitative, soit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) incitative, soit la Redevance incitative. L'objectif étant de faire payer les usagers en fonction de leur utilisation du service.

☞ Grandes infrastructures routières et ferroviaires – Ligne Dinan-Lamballe

☞ Intégration de Beaussais sur Mer

☞ Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et tarifs eau et assainissement 2023

☞ Attribution des compensations définitives 2022

INFORMATIONS MUNICIPALES

BILAN DES SUBVENTIONS PERCUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU COMMERCE ET BOULANGERIE

SUBVENTIONS	OBTENUE	PART DEJA REGLEE	RESTE A PERCEVOIR
Département	50 000 €	50 000 €	
ETAT DETR	166 800 €	119 438 €	47 362 €
Etat DSIL	136 000 €	108 800 €	27 200 €
Région Bretagne	162 469 €	83 454.30 €	79 014.70 €
	515 269 €	361 692.30 €	153 576.70 €

INFORMATIONS DIVERSES

Agenda

- Pot de Noël (agents et élus) le vendredi 16 décembre 2022 à 19H
- Marché de Noël le samedi 17 décembre 2022
- Cérémonie des vœux de la municipalité le Dimanche 8 janvier 2023 à 11 heures

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours et ans susdits

La séance est levée à 21 heures 50

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES

NUMEROS	OBJETS	PAGES
2022-10-01	Marché maîtrise d'œuvre : avenant n°1	81
2022-10-02	Boulangerie Lot n°5 : avenant n°1	82
2022-10-03	Chèques cadeaux au personnel communal	83
2022-10-04	Budget commune : décision modificative n°4	83
2022-10-05	Commerce lot n°2 : avenant n°2	84
2022-10-06	Boulangerie Lot n°5 : avenant n°2	84
2022-10-07	Revalorisation de la forêt : demande de subvention CEREMA	85

	Signatures	Observations
PINARD Marie-Christine		
BOIXIÈRE Olivier		
PAU Aurore		Procuration à Solène SAMSON
TRÉHEL Olivier		
GUÉRY Evelyne		
RIVIÈRE Serge		
MOREAU Monique		
CHATTON Elie		
SAMSON Solène		
FELIN Maël		
GABORIT Laurence		
JOURDAN Jean-Michel		
BOURICOT Pascal		
MARTIN Gwénaëlle		
GILLET Sandrine		